

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 22 novembre 2019**

---

Délibération n° 2019 – 22/11/2019 – 1

*Approbation d'une motion*

---

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16  Membres présents : 13 Membres représentés : 8 Total : 21	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 0</b>  <b>Suffrages exprimés : 21</b>  <b>Pour : 21</b>  <b>Contre : 0</b>
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la motion suivante :**

Notre pays a fait le choix d'un modèle d'enseignement supérieur porté par les universités françaises qui sont fières d'accueillir chaque année près de 2 millions de jeunes auxquels elles ouvrent les portes de formations de grande qualité. Les conditions de vie étudiante demeurent au cœur de leurs préoccupations. En la matière, avec d'autres acteurs, nous mettons en œuvre nos missions de service public.

L'actualité des semaines passées est venue nous rappeler cruellement que malgré tout, des situations de fragilité extrêmes sont toujours à déplorer. En dépit des actions mises en place, la précarité demeure un fléau toujours prêt à frapper, venant accroître le nombre d'étudiant.e.s en difficulté.

Même si sur les six campus de l'université de Bourgogne nos étudiant.e.s bénéficient de cadres de vie reconnus pour compter parmi les plus agréables (Dijon est régulièrement citée parmi les villes dans lesquelles il fait bon étudier), d'autres problématiques sont aussi à prendre en considération pour appréhender le « bien vivre étudiant ». Les principales études des différents observatoires sont essentiellement centrées sur le suivi des parcours étudiants et l'analyse de l'insertion professionnelle des diplômé.e.s. Si ces enquêtes sont riches d'enseignements, elles trouvent cependant leurs limites à notre échelon pour nous éclairer et servir les politiques publiques locales.

L'évaluation de la « vie étudiante », demandée par l'Assemblée nationale il y a quelques années, repose sur une enquête conduite tous les trois ans par l'Observatoire National de la Vie Etudiante (ONVE). Le dernier rapport, datant de 2016, soulignait entre autre que 36% des étudiant.e.s bénéficiaient d'une aide, une donnée qui ne prendrait pas en compte les étudiants ne faisant pas appel à des aides.

Sans occulter les actions ou dispositifs développés, ceux-ci peuvent être perçus comme trop lents à produire leurs effets. Aussi le conseil d'administration de l'université de Bourgogne, réuni ce vendredi 22 novembre 2019, demande de manière urgente l'engagement d'un travail concerté entre les organisations étudiantes, l'Etat, les collectivités, le CNOUS, le CROUS Bourgogne Franche-Comté, UBFC, les universités et les écoles afin de réfléchir à des propositions qui permettront de prévenir, détecter, prendre en charge et accompagner les situations de précarité et d'isolement des étudiant.e.s dont nous avons tous collectivement la responsabilité.

Une approche globale de la pauvreté et de la précarité étudiante est également nécessaire tout comme un plan d'urgence pour l'ESR, dès ce budget 2020, afin que la mise en œuvre des politiques publiques puissent offrir à chaque étudiant.e.s les possibilités de se former dans des conditions d'étude et de vie dignes et décentes.

Dijon, le 25 novembre 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,

  
Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement